



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Avignon, le 19 décembre 2013

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les principaux de collège

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale
chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs les directeurs
écoles élémentaires publiques

- pour attribution

Mesdames et Messieurs les directeurs
centres d'information et d'orientation

- pour information



académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Éducation
nationale

Division
de la scolarité

Dossier suivi par
Jean-Christophe BERARD
Téléphone
04 90 27 76 90
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
jean-christophe.berard
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Affectation en classe de 6^{ème} – rentrée scolaire 2014

Référence : circulaire ministérielle n°2013-0048 du 11 avril 2013

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'à la suite de la circulaire ministérielle citée en référence, l'ordre des critères de priorité des demandes de dérogation a changé.

Lorsque le nombre de places disponibles ne permet pas de satisfaire toutes les demandes, le directeur académique attribue les dérogations dans l'ordre de priorité suivant :

- 1) élèves souffrant d'un handicap,
- 2) élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé,
- 3) élèves boursiers,
- 4) élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement,
- 5) élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est situé proche de l'établissement souhaité
- 6) parcours scolaire particulier
- 7) autres

Les classes bilangues et les sections sportives font partie des parcours scolaires particuliers. Pour la rentrée scolaire 2014, j'attire tout particulièrement votre attention sur le fait que la constitution de ces classes sera une opération réalisée en interne par le chef d'établissement, parmi les élèves affectés en 6^{ème} au sein du collège. Dans l'application AFFELNET 6^{ème}, seule figurera l'appellation 6^{ème}. Les mentions 6^{ème} bilangue et 6^{ème} section sportive n'apparaîtront plus.

Signé par

Dominique Beck